



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

➤ ***Règlement numéro 426-2026 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2026, de façon à :***

- Déterminer, pour cet exercice financier, les taxes, tarifs et compensations qui seront exigés des contribuables pour les services dont ils bénéficient.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, rétroactif au 1^{er} janvier 2026 et est disponible pour consultation sur le site Web de la ville de Rigaud.

☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-
Viateur

☐ Ateliers
municipaux
34, rue de la
Coopérative

☐ Loisirs et
bibliothèque
102, rue Saint-
Pierre

☐ Caserne
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Tél. : 450 451-0869

Donné à Rigaud ce 12 février 2026.

Camille Primeau, LL. B, LL. M, OMA
Greffière

